

L'an deux mille vingt-six, le seize avril, à 17 heures 30,
le conseil municipal de la commune de DOMÉRAT, assemblé au lieu
habituel de ses séances, au nombre de vingt-sept, en session
ordinaire, sous la présidence de monsieur Marc Malbet, maire, en
suite de la convocation faite par monsieur le maire de ladite
commune, le 10 avril 2026.

Nbre de conseillers
municipaux en exercice : 29

Présents à la séance : 27
Votants : 29

Date de l'affichage de la
convocation :

10 avril 2026

Date de l'affichage à la
porte de la Mairie de la liste
des délibérations :

20 avril 2026

OBJET : Désignation d'un
représentant auprès de
l'agence France Locale.

Présents : Mr MALBET..Mme CHIROL..Mr LEFEBRE..Mme
JOUANNIN..Mr DUMONTET..Mmes SOUCHE..LESCURE..
BONNEAU..Mr STAFFETA..Mmes CHAPON..LAFAYE..Mrs
SOUVIGNÉ..VIEILLARD..GUILLAUMIN..LARDY..Mme AURAT..Mrs
SOULIER..MAIMON..Mmes CONSTANTY..LACHAUME..
Mrs BERTHELIER..LE GOUX..DEQUAIRE..Mme DUPUIS..Mr SKOBE..
Mmes LEROUX..DAIGNEAU.

Secrétaire de séance : Mme LACHAUME.

Ayant donné mandat de procuration : Mr ALADENISE à Mme
SOUCHE, Mme VAURY à Mme CHAPON.

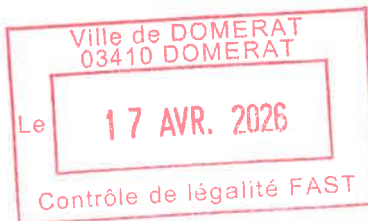


Le procès-verbal de la séance du 3 mars 2026 est approuvé (ce sont
abstenus Mmes Souche, Chapon, Bonneau, Dupuis, Leroux,
Daigneau, Mrs Aladenise, Lardy, Guillaumin, Berthelier, Le Goux,
Skobe).

Le procès-verbal de la séance du 29 mars 2026 est approuvé (date
de publication : 20 avril 2026).



260416-09



Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son
article L 1611-3-2,

Vu le livre II du code de commerce,

Vu la délibération d'adhésion de la commune de Domérat n°
140620-04 en date du 20 juin 2014,

Monsieur le maire propose à l'assemblée d'entériner les
propositions suivantes, à savoir :

De **le désigner** en sa qualité de **maire**, en tant que représentant
titulaire de la commune de Domérat et **Corinne CHIROL** en sa qualité
d'adjointe au maire, en tant que représentant suppléant de la
commune de Domérat à l'assemblée générale de l'Agence France
Locale - Société Territoriale;

D'autoriser le représentant titulaire de *la commune de Domérat* ainsi désigné à accepter toutes autres fonctions qui pourraient leur être confiées dans le cadre de la représentation au sein du Groupe Agence France Locale (notamment au sein du conseil d'administration, présidence, vice-présidence, comités spécialisés, etc.), dans la mesure où ces fonctions ne sont pas incompatibles avec leurs attributions ;

D'autoriser *monsieur le maire* à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

FAIT siennes les propositions de monsieur le maire telles qu'exposées ci-dessus.



Marc MALBET,

Maire de Domérat.

Pour extrait conforme au
registre, légalement signée par :

Marie LACHAUME,

Secrétaire de séance.

Date de publication sur le site internet : 20 avril 2026